



DEST. : Tous les coordonnateurs des déclarations statistiques

DATE : Le 20 novembre 2006

BULLETIN N^o : DQ – 2006-19

Amélioration de la qualité des numéros d'identification du véhicule (NIV) et des numéros de permis de conduire

L'exactitude des NIV et des numéros de permis de conduire est extrêmement importante pour lutter contre le crime d'assurance et fournir de l'information de qualité en vue d'évaluer les risques et de régler les sinistres. De plus, les NIV exacts font en sorte que les mises à jour des produits VINlink, qui sont grandement utilisés par l'industrie, soient faites en temps opportun.

En Ontario, les NIV de voitures de tourisme qui ne réussissent pas le test fondé sur un algorithme ou qui ne concordent pas avec le code du véhicule génèrent actuellement des erreurs récurrentes (codes d'erreur C60, C61 et C62). Les erreurs reliées au NIV sont encore des erreurs intermittentes dans le cas des transactions ayant trait à tous les autres codes de genre d'utilisation au Canada ainsi que des transactions à l'égard des voitures de tourisme des provinces autres que l'Ontario (c.-à-d., C50 et C51). Toutes les erreurs reliées au numéro de permis de conduire sont également des erreurs intermittentes et ce, partout au Canada (c.-à-d., C52, C53 et C54).

Étant donné qu'elles ne sont pas affichées dans l'application CEE, les compagnies déclarantes ne peuvent pas corriger ces erreurs dans le système du BAC. En fait, il est probable que certaines compagnies ne savent pas que des erreurs de ce genre sont présentes dans leurs données.

Afin d'appuyer les efforts soutenus que le BAC accorde à l'amélioration de la qualité des données, toutes les transactions, à partir des dates d'entrée de janvier 2007, qui comportent des erreurs intermittentes seront affichées dans un rapport à des fins d'examen par les sociétés déclarantes. De la sorte, les compagnies auront l'occasion de corriger ces erreurs dans leurs dossiers, assurant ainsi l'exactitude de l'information qu'elles déclarent au BAC au moment du renouvellement ou de la mise à jour.

De plus, à partir des dates d'entrée de janvier 2008, toutes les transactions effectuées au Canada à l'égard des primes et des sinistres et qui contiennent un numéro de permis de conduire inexact, que ce soit celui du conducteur principal ou du conducteur assuré impliqué dans l'accident, généreront des erreurs récurrentes. En outre, toutes les transactions effectuées à l'égard des primes et des sinistres au Canada et qui contiennent un numéro de permis de conduire qui ne réussit pas le test fondé sur un algorithme ou ne concorde pas avec le code du véhicule deviendront des erreurs récurrentes au milieu de 2008. Toutes les autres erreurs à l'égard des NIV ou celles concernant les numéros de permis de conduire des conducteurs tiers demeureront des erreurs intermittentes et paraîtront dans le rapport susmentionné afin d'être revues et corrigées.

La récente analyse d'erreurs intermittentes du BAC a indiqué, à quelques exceptions près, que l'exactitude des données des compagnies déclarantes est très bonne. Par conséquent, la plupart des compagnies ne seront que très peu touchées par ces changements à venir.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'une des personnes dont le nom figure ci-dessous au (416) 445-5912 ou au 1 800 761-6703.



Gary Kapac
Vice-président
Gestion de la qualité des données

Personnes-ressources

Cora Segal, directrice, Exactitude des données, poste 2431, csegal@ibc.ca

Debbie Coke, directrice, Collecte et qualité des données, poste 2576, dcoke@ibc.ca